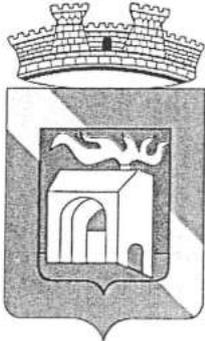


DEPARTEMENT DU VAR

Mairie  
de

FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du trente-et-un mai deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Suffrages exprimés : 20

Présents : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger

Pouvoirs : HARDY Laetitia à MOUTTET Manuel, JANEY Emilie à DARDINIER Virginie, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, TOURREL Roger à VACHER Nicolas

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

### LOYERS DES LOGEMENTS ET DES LOCAUX COMMERCIAUX APPARTENANT A LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2241-15216-5,  
VU la délibération n°2023/022 du conseil municipal du 15 juin 2023 portant fixation des loyers des logements communaux et des locaux commerciaux,

CONSIDERANT que suite à une erreur matérielle, il convient de corriger l'adresse du local occupé par La Poste (parcelle D319) modifiée lors de l'adressage,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- 1) DIT que suite à l'adressage, l'adresse du local communal situé sur la parcelle n°D319 est « 114 place de la République » en lieu et place du « 108 place de la République »,
- 2) DIT que le tableau récapitulatif des loyers est, de ce fait, modifié comme suit :

Référence cadastrale	Adresse	Étage	Loyer mensuel	Charges mensuelles
A091	5 avenue de la Libération	RDC	360.00 €	0.00 €
B714	327 avenue des Fontaites		900.00 €	0.00 €
C133	46 place de la République		350.00 €	0.00 €
C133	46 place de la République		205.00 €	0.00 €
C160	6 avenue de la Libération	RDC droite	300.00 €	0.00 €
C160	6 avenue de la Libération	RDC gauche	376.51 €	0.00 €
C160	6 avenue de la Libération	Étage 1 droite	376.64 €	15.00 €
C160	6 avenue de la Libération	Étage 1 gauche	409.72 €	15.00 €
C160	6 avenue de la Libération	Étage 2 droite	405.12 €	15.00 €

C160	6 avenue de la Libération	Étage 2 gauche	397.60 €	15.00 €
D299	12 passage de la Mairie	Étage 1	513.90 €	15.00 €
D299	12 passage de la Mairie	Étage 2 droite	311.70 €	15.00 €
D299	12 passage de la Mairie	Étage 2 face	400.03 €	15.00 €
D299	16 passage de la Mairie	RDC	185.00 €	0.00 €
D319	114 place de la République	RDC	202.30 €	0.00 €
D319	108 place de la République	Étage 1	581.18 €	0.00 €
D714	9 rue de la Poste	RDC	256.94 €	20.00 €
D714	9 rue de la Poste	Étage 1	299.27 €	20.00 €
D714	9 rue de la Poste	Étage 2	303.45 €	20.00 €
D721	80 place de la République	RDC	300.00 €	0.00 €
D721	88 place de la République	Étage 1	523.41 €	0.00 €

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT



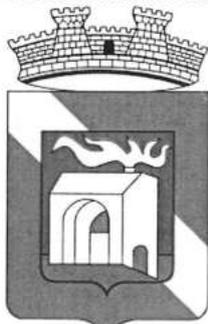
La secrétaire de séance  
Laëtitia GARCIA



Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 13/06/2024
- publication le 13/06/2024

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du trente-et-un mai deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Suffrages exprimés : 20

Présents : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger

Pouvoirs : HARDY Laetitia à MOUTTET Manuel, JANEY Emilie à DARDINIER Virginie, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, TOURREL Roger à VACHER Nicolas

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

### LOYERS DES LOGEMENTS ET DES LOCAUX COMMERCIAUX APPARTENANT A LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2241-15216-5,  
VU la délibération n°2023/022 du conseil municipal du 15 juin 2023 portant fixation des loyers des logements communaux et des locaux commerciaux,  
CONSIDERANT que suite à une erreur matérielle, il convient de corriger l'adresse du local occupé par La Poste (parcelle D319) modifiée lors de l'adressage,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE**

- 1) DIT que suite à l'adressage, l'adresse du local communal situé sur la parcelle n°D319 est « 114 place de la République » en lieu et place du « 108 place de la République »,
- 2) DIT que le tableau récapitulatif des loyers est, de ce fait, modifié comme suit :

Référence cadastrale	Adresse	Étage	Loyer mensuel	Charges mensuelles
A091	5 avenue de la Libération	RDC	360.00 €	0.00 €
B714	327 avenue des Fontaites		900.00 €	0.00 €
C133	46 place de la République		350.00 €	0.00 €
C133	46 place de la République		205.00 €	0.00 €
C160	6 avenue de la Libération	RDC droite	300.00 €	0.00 €
C160	6 avenue de la Libération	RDC gauche	376.51 €	0.00 €
C160	6 avenue de la Libération	Étage 1 droite	376.64 €	15.00 €
C160	6 avenue de la Libération	Étage 1 gauche	409.72 €	15.00 €
C160	6 avenue de la Libération	Étage 2 droite	405.12 €	15.00 €

**AR Prefecture**083-218300598-20240606-DEL2024\_018-DE  
Reçu le 13/06/2024Séance du 6 JUIN 2024  
N°2024/018

C160	6 avenue de la Libération	Étage 2 gauche	397.60 €	15.00 €
D299	12 passage de la Mairie	Étage 1	513.90 €	15.00 €
D299	12 passage de la Mairie	Étage 2 droite	311.70 €	15.00 €
D299	12 passage de la Mairie	Étage 2 face	400.03 €	15.00 €
D299	16 passage de la Mairie	RDC	185.00 €	0.00 €
D319	114 place de la République	RDC	202.30 €	0.00 €
D319	108 place de la République	Étage 1	581.18 €	0.00 €
D714	9 rue de la Poste	RDC	256.94 €	20.00 €
D714	9 rue de la Poste	Étage 1	299.27 €	20.00 €
D714	9 rue de la Poste	Étage 2	303.45 €	20.00 €
D721	80 place de la République	RDC	300.00 €	0.00 €
D721	88 place de la République	Étage 1	523.41 €	0.00 €

Le Maire,  
Gilbert BRINGANTLa secrétaire de séance  
Laëtitia GARCIA

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## AR Préfecture

### Délibération 2024/018 | Modification délibération sur les loyers des logements communaux et des locaux commerciaux

Identifiant unique de l'acte : 083-218300598-20240606-DEL2024\_018-DE

Numéro d'acte : DEL2024\_018

Date de décision : 06/06/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 3-6-0-0-0 (Domaine et patrimoine / Autres actes de gestion du domaine privé)

Fichier acte : DEL\_2024-018\_loyers locaux communaux.pdf

Collectivité émettrice : FORCALQUEIRET

Acte transmis par : Gaëlle DOUGUET

---

Date d'envoi de l'acte : 13/06/2024 10:15:03

**Date de réception de l'AR :** 13/06/2024 10:15:16